



Le Gewif (Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France) vient d'envoyer à tous les élus français une lettre ouverte, dont nous publions ci-dessous de larges extraits. La presse belge francophone et néerlandophone (Le Soir et Het Laatste Nieuws en ligne, Vers l'Avenir) y a fait écho.

Lettre ouverte aux élus de la République française

[...] Depuis les élections législatives du 13 juin 2010, la Belgique évolue avec un gouvernement démissionnaire, en affaires courantes. Celui-ci n'a donc pas la capacité de prendre les mesures d'affronter les défis socio-économiques, financiers et environnementaux auxquels il est présentement confronté. Toutes les négociations qui ont été entreprises, depuis 2005, pour tenter de résoudre l'épineuse question des relations entre Flamands et francophones ont échoué. [...] Aujourd'hui, le courant nationaliste flamand ne s'incarne pas uniquement dans la N-VA. Il traverse également le CD&V (parti démocrate-chrétien), le Vlaams Belang, la Lijst Deddecker et même l'Open VLD (parti libéral). Bref, quelque 70 % de l'électorat du Nord du pays.

Le général de Gaulle avait bien pressenti ce phénomène. Recevant, à la fin des années soixante, Robert Léonard, doyen de l'Université catholique de Louvain, il lui délivra le message suivant: "(...) Dans les vingt ans qui viennent, le déséquilibre entre les représentants flamands et wallons sera bien plus grave encore qu'aujourd'hui. La situation économique va décliner rapidement à la première secousse de la sidérurgie. Les charbonnages: c'est déjà fini. Seule une intervention énergique de l'Etat peut encore redresser cette situation. Mais l'Etat belge n'en aura ni l'intention, ni la volonté. C'est votre drame d'appartenir à un Etat qui assistera impasse à votre déclin. C'est une manière de faire place à d'autres. C'est une tradition historique germanique d'occuper les terrains en friche. Que peut la France? Toute intervention de sa part, si modeste soit-elle, serait immédiatement soulignée,

amplifiée surtout, par les notables francophones de votre pays qui ne manqueraient pas d'invoquer l'imperialisme français, notre volonté hébergante et tout le reste! Nous souleverions des tempêtes à l'intérieur du Marché commun auprès duquel les autorités belges se donneraient une image d'agressées ou même de martyrs. Déjà maintenant ils ne se privent pas! La France ne peut donc courir ce risque. [...] Bien entendu si, un jour, une autorité politique représentative de la Wallonie s'adressait officiellement à la France, ce jour-là, de grand cœur, nous répondrions favorablement à une demande qui aurait toutes les apparences de la légitimité. Avant, c'est impossible. J'ai pourtant la conviction que seule leur prise en charge par un pays comme la France peut assurer l'avenir à vos trois à quatre millions de Wallons.

Ah! Croyez-moi, si j'ai le devoir de vous tenir ce langage, c'est vraiment parce que la nécessité et l'intérêt de mon pays me l'imposent. Simon pourquois le ferai-s-je? La politique traditionnelle de la France a toujours tendu à rassembler dans son sein les Français de l'extérieur. La Wallonie a été exclue de ce rassemblement par un accident de l'histoire. Elle a pourtant toujours vécu en symbiose avec nous, et ce depuis Alésia jusqu'au 18 juin 40 en se rangeant rapidement dans notre camp.

C'est un drame pour le peuple wallon, dont le passé est si remarquable, de devoir aujourd'hui d'un autre peuple qui ne fera rien d'autre que l'étrouffer en attendant de l'absorber un jour. [...]

Le Royaume de Belgique fut conçu artificiellement, d'un trait de plume diplomatique, en 1830. [...] Aujourd'hui, le démantèlement de ce Royaume, dont Talleyrand avait dit en 1832 que "deux cents protocoles n'en feront

jamais une nation", apparaît inévitabile. C'est pour préparer les esprits au contexte post-belge que nous avons décidé, en 2008, de préparer des États généraux de Wallonie, qui auraient, au départ de rapports fouillés, constitué à charge et à décharge, à se prononcer sur les trois options d'avoir possibles dans l'hypothèse de l'implosion de la Belgique: 1° un Etat wallon indépendant; 2° un Etat Wallonie-Bruxelles; 3° la réunion à la France.

Bien qu'ils aient été largement sollicités, les responsables politiques n'ont pas cru bon de relayer cette initiative citoyenne. Un travail de réflexion considérable - le premier du genre - a néanmoins pu être réalisé et publié, qui a permis la mise sur pied, le 9 mai 2009, à l'université de Liège, d'Etats généraux de Wallonie "informels". Il est apparu clairement, à la lecture de ces travaux, que seule l'option d'une union-intégration à la République française, avec un statut particulier d'autonomie, était de nature à représenter, pour la Wallonie et pour Bruxelles, ce que feu le ministre d'Etat Jean Gol appelaient "une réponse de survie à un accident de l'histoire. Elle a pourtant toujours vécu en symbiose avec nous, et ce depuis Alésia jusqu'au 18 juin 40 en se rangeant rapidement dans notre camp.

Si la non-ingérence de la République française dans les affaires belges est un fait, il n'en demeure pas moins que, ces dernières années, des voix françaises officielles, tant au niveau de la majorité que de l'opposition, ont exprimé leur préoccupation quant à l'avenir des Wallons et des Bruxellois, en se déclarant favo-

rables à l'accueil de ces derniers, s'ils en émettaient clairement le désir. [...] Nous pensons être arrivés à un tournant capital de notre histoire. [...] Force est de constater qu'un Etat-Nation flamand s'est constitué, dont rien ni personne ne pourra empêcher l'envol.

Le général de Gaulle le rappelait fort opportunément: nous n'avons finalement été Français que durant vingt ans, de 1794 à 1814, ce qui ne nous a pas empêchés, dès le XIII^e siècle, de "vivre en symbiose" avec la France. L'historien narnois Félix Rousseau a parfaitement résumé la situation: "Sans aucune contrainte, de leur pleine volonté, les Wallons sont entrés dans l'orbite de Paris et, depuis sept siècles, avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie, n'ont cessé de participer à la culture française."

Nous sommes, en quelque sorte, des Français que les hasards de l'Histoire ont contraints de vivre en dehors de l'Hexagone. C'est à ce titre que nous nous adressons aujourd'hui à vous pour solliciter votre soutien à notre cause. Un sondage Ifop, réalisé en juin 2010, pour le journal France Soir, a révélé que 66 % des Français se déclaraient favorables au rattachement de la Wallonie en cas d'éclatement de la Belgique. Le taux était même de 75 % dans les départements frontaliers de la Belgique! Voilà qui ne peut que nous rendre confiants. [...]



Billet sur la Francophonie

Il s'ont dit!

L'évolution des populations francophones : l'avenir de la Francophonie se joue en Afrique

L'évolution des populations francophones est bien sûr liée aux tendances démographiques mondiales. C'est ainsi qu'à la fin des années 1960, le taux exceptionnel de croissance mondiale était de 2 % par an ; il est depuis retombé à 1 %. On peut dès lors s'attendre à ce que la population mondiale soit de 9,3 milliards à la fin du 21^e siècle. De nos jours presque nulle en Europe, cette croissance atteint 2,3 % en Afrique. On peut y estimer la population à 2 milliards en 2050. Elle plafonnerait alors à 700 millions en Europe, selon les estimations des Nations Unies. Ces tendances influencent directement la démographie de la Francophonie. Comment la déterminer ?

Deux méthodes s'affrontent : additionner les populations des 68 membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, totalisant 560 millions en 2000 et près du milliard en 2050. Ce calcul ne fait aucune différence entre les divers niveaux de connaissance du français. On peut aussi tempérer ces chiffres en ne retenant que les États membres où le français a le statut de langue officielle. Les francophones y auraient totalisé 300 millions en 2000 pour atteindre 700 millions en 2050, compte tenu de l'accroissement démographique général. Il faut en outre, quelle que soit l'addition choisie, considérer les francophones qui vivent en dehors des pays membres de la Francophonie : Algérie (11,2 millions), Israël (environ 500.000), Val d'Aoste (90.000), États-Unis (2,1 millions).

Ces perspectives sont influencées par divers facteurs, notamment scolaires. L'exemple du Québec, qui a rendu l'école française obligatoire en 1975, révèle que 95 % de sa population parle aujourd'hui

français, alors que la proportion n'était que de 87 % en 1961. En Afrique, où se joue l'avenir de la Francophonie, le français dispose du statut de langue officielle dans une vingtaine de pays subsahariens. L'enseignement primaire et secondaire est donné en français à une population scolaire qui ne cesse de s'accroître, notamment en raison des progrès évidents de l'éducation et de la santé publique. Croissance démographique, éducation, santé et enseignement en français sont les principaux facteurs de développement de la Francophonie en Afrique. En 2000, moins de la moitié de tous les francophones du monde y vivaient. Ils seront 85 % en 2050, soit plus d'un demi-milliard sur un total de 700 millions. En regard, l'Europe comptait près de la moitié des francophones en 2000 ; ce pourcentage tombera à 12 % en 2050. À cette date, neuf francophones de 15 à 19 ans sur dix seront d'origine africaine. Ces projections résultent des travaux des experts démographes des Nations Unies. A un multilinguisme africain, encouragé localement, s'ajoute la pression de l'anglais, de l'arabe et de l'espagnol.

Le rôle mondial de la Francophonie n'est certes pas limité au nombre de ses locuteurs. Il s'y ajoute la force de son économie, de ses institutions, de ses artistes, de ses scientifiques, de ses responsables politiques, s'ils parlent d'une même voix. Les acteurs de la Francophonie devront d'abord développer leur influence et leur langue en Afrique de l'Ouest, à l'apogée et en complicité des médias, des arts, des sciences et de l'enseignement de l'Afrique elle-même.

Bart Eeckhout, analyste politique au Morgen (5/2/2011) : "Aux yeux de beaucoup de Flamands, Bruxelles est trop sale, trop colorée, trop francophone et trop chère. Qu'au siège de la N-VA on envisage de mettre sur la table la carte bruxelloise en échange de plus d'autonomie pour la Flandre est somme toute logique. [...] Cette nouvelle Belgique deviendrait un pays composé de trois États fédérés largement autonomes, dont la Flandre pourra un jour se détacher plus facilement. Définativement, mais sans Bruxelles, bien entendu."

Laurette Onkelinx (La Libre en ligne du 17/2/2011) : "Soit on arrive à transformer le pays en profondeur avec un développement économique et social qui bénéficie à tous les citoyens, soit on met un terme à une histoire née en 1830."

Alexandre Adler (Le Soir du 17/2/2011) : "Le rapprochement de la Belgique francophone avec la France est une nécessité. Elles sont profondément unies par une culture et une vision communes des choses. Par conséquent, même si la France ne doit faire aucun geste pour précipiter les choses, il est naturel qu'elle ait avec cette Belgique francophone des liens beaucoup plus étroits."

Avis

Publié avec le soutien de la province de Liège, l'ouvrage collectif *Le français, une aventure, un avenir!* (édition Wallonie-France, 2004), est disponible au prix de 5 € (plus 3,5 € de frais de port), à verser sur le compte IBAN BE08 0630 0885 3913, au nom de M. Jacques Liénard, 49b avenue C. de Gerlache, 4000 Liège (tél. 04.253.26.47). M. Albert Barrera-Vidal, professeur à l'université de Liège, a assuré la direction scientifique de cet ouvrage de référence, qui regroupe des contributions de spécialistes tels qu'André Goosse, Henriette Walter, Josiane Klinkenberg, Jacqueline Picoche, Marc Wilmot, Josiane Gonthier, Pierre Martel, Anita Schoonheere, Jean Salem... M. Robert Collignon, alors président du Parlement wallon, en a signé la préface.

M. Jacques Liénard (49b avenue C. de Gerlache, 4000 Liège – tél. 04.253.26.47) tient à la disposition de toute personne intéressée des anciens numéros de la revue Wallonie-France. Les frais de port (soit 1,25 € pour deux numéros) sont à verser sur le compte IBAN BE08 0630 0885 3913.

Pierre Bertrand
Sénateur honoraire

Source: *La langue française dans le monde – 2010*. Organisation internationale de la Francophonie.



Jean-Sébastien Lamart a publié, sur le site <http://www.wallonieenfrance.fr/>, le texte suivant de Jules Gazon, économiste, professeur émérite de l'université de Liège.

Séparons-nous

Il y a 3 ans, les responsables politiques francophones s'opposaient à toute réforme institutionnelle n'étant demandeurs de rien. Aujourd'hui, ils sont prêts à céder aux exigences flamandes: transferts de compétences et responsabilisation financière des entités fédérées, abandon des principales exigences francophones sur BHV. Si l'on devait conclure sur cette base, on pourrait se réjouir au moins d'une chose: que Bart De Wever ait exigé que 'saine gouvernance' aille de pair avec 'responsabilisation', qu'un 'renouveau politique' s'impose pour en finir avec une représentation pléthorique tout en s'attaquant aux rentes de situation que se sont octroyées nos élus.

Quel sens donner à ce combat répété d'élection en élection pour sauver ce qui justifie encore la subsistance de l'Etat – l'essentiel du lien solidaire entre les Régions-, sachant que ce dernier bastion sautera une prochaine fois? Car telle est la volonté de 80 % de Flamands! Si l'est légitime de vouloir sauver la Belgique, encore faudrait-il que celle qui s'annonce conserve les attributs d'une nation. L'a-t-elle jamais été malgré les efforts des historiens et des hommes politiques? Dès sa création, très vite, les nationalistes flamands ont revendiqué leur propre identité. Comment pourraient-ils en être autrement? La majorité des Belges n'ont jamais vraiment communiqué entre eux, l'unilinguisme français dans un premier temps, le bilinguisme ensuite, ayant échoué.

Dernière tentative, de plus en plus relayée par les médias, mais caractéristique stratégique du perdant: rester dans le sillon d'une Belgique pérenne feignant sa survie parce que la difficulté et le coût du séparatisme seraient supérieurs à celui déjà exorbitant des négociations à répétition. A se demander si l'on défend l'inté-

rêt collectif ou des positions personnelles! Le cynisme est à son comble quand, à ce discours, s'ajoute la reconnaissance sous le manteau d'une mésestante totale entre la majorité des négociateurs flamands et francophones. Preuve d'un désarroi extrême: ceux-là même qui défendent la Belgique qui se meurt, jouent les Cassandre assimilant le séparatisme à un mur opaque entre Flamands et Francophones, qui, chacun chez soi, ne pourraient être qu'ennemis. Leur désamour inavoué vis-à-vis de l'autre communauté irait-il jusqu'à vouloir empêcher qu'une fois séparés, certes parce que les Flamands l'auront voulu, nous devenions amis? Si nous le voulons, la fin de la Belgique peut paradoxalement sauver la belgitude des lors que celle-ci se perçoit comme une façon d'être: notre surréalisme belge, notre sens de l'autodéfision.

Divorçons à l'amiable en prenant le temps, une ou deux législatures si il faut, avec l'objectif déclaré de gérer les modalités de la scission en poursuivant la gestion du socio-économique dans l'intérêt commun. Nous partagerons la dette dont la charge respective ne sera pas simple à définir. Mais nous aurons l'intelligence de ne pas prêter le flanc à la spéculation internationale. Nous laisserons la dette antérieure dans un pot commun jusqu'à apurement, vis-à-vis duquel nous nous porterons débiteurs solidaires. Il en sera de même pour notre patrimoine et nos richesses culturelles que nous pourrons, suivant le cas, maintenir sous usage commun si tel est notre intérêt, comme l'Europe le promeut au travers des coopérations transfrontalières. Par ailleurs, contrairement à divers commentaires, personne n'aura intérêt à menacer les bienfaits réciproques de l'interdépendance économique actuelle entre Régions. Ce ne sont

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre ne signifie pas l'absence d'avis, oppositionnels de certains Etats européens. De même, le devenir institutionnel de Bruxellois et de sa périphérie fera l'objet d'une négociation ardue, dès lors que les francophones, forts de la volonté des Bruxellois, s'opposeront à l'intégration de la Région bruxelloise à la Flandre sous quelque forme que ce soit (1). Sans aucun doute dans ce contexte, il sera fait appel à l'intervention de Puissances internationales et singulièremen

teur

grâces aux volontés divergentes qui se manifestent, le fil conducteur sera de laisser la liberté de choix aux habitants de Bruxelles et de sa périphérie. Soulignons toutefois que le projet d'agglomération aux habitants de Bruxelles et de leur intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui intègrent l'essentiel de nos spécificités comme l'autorise la

Constitution française (3), auront à réviser maints comportements de gouvernance publique. Le temps n'est-il pas venu d'un appel à la France de la part des Autorités wallonnes?

Quelle que soit la configuration institutionnelle post-scission, retenons que Flamands, Wallons et Bruxellois deviendront les meilleurs intermédiaires économiques et culturels les uns pour les autres, en raison d'une profonde connaissance réciproque. Et que nous nous parlerons enfin sans complexe, ni hostilité linguistique.

Séparés, nous redéviendrons amis.

Jules Gazon

pas quelques modifications de programme informatique pour gérer nos échanges comme cela se fait pour les échanges internationaux qui pousseront les deux entrepreneurs, qu'ils soient flamands ou francophones, à rechercher aux bénéfices que leur procureront actuellement leur implication commerciale et leur investissement dans la région voisine.

Sans développer ici les aspects juridiques inhérents tant aux délimitations territoriales futures qu'à la reconnaissance internationale de nouveaux Etats, il n'y aura pas de problème majeur si la scission du pays se fait à l'amiable. Ce qui on veut éviter le naufrage de notre

France, avec les Bruxellois s'ils le souhaitent, sous des modalités qui int



La crise ou la résistance aux faits

Pour le belgicisme assiégé, le retranchement dans une ligne Maginot fédéraliste, très en arrière des précedentes (nous ne sommes demandeurs de rien, mais ne cédonsons rien), c'est un peu la Maison des dernières cartouches, l'héroïsme en moins, la pétitesse en plus. Dans un pays normal, il y aurait eu depuis belle lurette un retour aux urnes. Il en couturerait certes à la classe politique francophone d'admettre que se meilleures lances se brisent sur la cuirasse des faits, mais elle ne souffre jamais longtemps, nous ne le savons qu'en trop, dans ses blessures d'amour-propre. De quoi a-t-elle peur? Rien que de ceci: voir la N-VA sortir renforcée de l'épreuve électorale. Labelle affaire, même si les sondeurs avaient raison pour une fois! Avec ou sans N-VA, la Flandre est fondamentalement autonomiste et annexionniste. Si M. De Wever ne portait plus le projet des activistes de la Première Guerre mondiale, d'autres le feraient à sa place. Nier cette réalité relève d'un pur fantasme. Avec ou sans éléphants, les données du problème ne changent pas: Faut-il ouvrir à deux battants les portes de Bruxelles, quatrième ville francophone du monde, au prédateur flamand? Faut-il scinder, sans contrepartie valable, les pans de la Sécurité sociale qui conviennent à la Flandre? Faut-il suivre son modèle économique, dont l'effet le plus clair sera de nous appauvrir davantage? Faut-il, en fin de compte, admettre que, pour rester belges, nous soyons toujours plus dominés? On doit hélas déjà craindre que trop de concessions aient déjà ébauché les formes du tableau. Au lieu de conclure que le fossé entre le nord et le sud est devenu si large et si profond, comme la crise a dû moins l'avantage de le montrer, que mieux vaut laisser chacun vivre sa destinée, en accord profond avec sa nature, sa culture et cette force intime que les Grecs appelaient le thymos – l'estime de soi –, on mène des combats de retardement, sans direction d'ensemble, dont l'issue ne peut être que ce que l'amiral Dönitz aurait nommé une 'Stufenkapitulation', une capitulation par étapes.

Aurait-on peur, chez nos partisans, des remous causés par une poignée d'élacins unitaristes, que l'on a fait monter en ligne pour

relever la trop compromise Mme Houard, chassée de La Poste pour indélicatesse? Un simple examen de leur marche 'Shame' (l'anglais connote leur néolibéralisme) et de leur grotesque révolution des frites ramène pourtant aux choses immuables: les Flamands n'embraient pas, et les organisateurs n'ont aucune réponse concrète aux questions du moment. Et il en serait de même si ils mobilisaient trois cent mille personnes au lieu de trente mille. Ne soyons pas étonnés si les observateurs étrangers prédisent en choeur la disparition à terme de l'Etat belge.

Des objections sans fondement

Aucune des objections belgicaines à la sécession n'a de réel fondement.

1. L'opération ne serait ni longue, ni difficile. Les cuistres qui soutiennent le contraire en brandissent un pseudo-expertise du droit constitutionnel et l'économie politique n'ont jamais eu en tête que leurs schémas fédéralistes et leur servilité de cachotoneurs. Si l'on se plaçait résolument dans la perspective séparatiste, l'aboutissement serait bien plus rapide que celui des pinaillages sur le fédéralisme égrotant. La Flandre y est déjà prête mentalement. Sans doute réclamerait-elle plus que jamais Bruxelles, mais que pourrait-elle contre un acte d'autodétermination? Pour le reste, il y a des dispositions internationales et une jurisprudence sur les successions d'Etat. Point ne serait besoin de fouiller dans les archives du divorce suédo-norvégien de 1905 (encore que...).

2. L'Europe – il faut ici entendre les eurocrates – ne serait pas contente, mais elle ne pourra rien empêcher. Ces gens-là rêvent de faire du continent un melting-pot indifférencié, réglé sur le temps des bourses et soumis à tous les diktats financiers de la planète. La Belgique leur faisait figure de porc-épic. Sa fin emportera donc leurs regrets. Mais le temps n'est plus où la Commission européenne faisait la pluie et le ciel clair dans les souverainetés nationales. Les peuples se réveillent et les grands Etats reprennent leurs manières. De droite ou de gauche, la France officielle nous donne assez de signes de connivence pour que nous puissions compter sur elle.

relever la trop compromise Mme Houard, chassée de La Poste pour indélicatesse? Un simple examen de leur marche 'Shame' (l'anglais connote leur néolibéralisme) et de leur grotesque révolution des frites ramène pourtant aux choses immuables: les Flamands n'embraient pas, et les organisateurs n'ont aucune réponse concrète aux questions du moment. Et il en serait de même si ils mobilisaient trois cent mille personnes au lieu de trente mille. Ne soyons pas étonnés si les observateurs étrangers prédisent en choeur la disparition à terme de l'Etat belge.

plus respectés que nous viendrons à elle avec dignité. C'est possible, et ce doit être impératif.

Alors que notre avenir pourra être si brillant et si prospère, quelle pitie de voir nos dirigeants se laisser bien mieux parti que lorsqu'il fallait traîner à l'échelle belge. Plus elle aura de pouvoir d'action, plus elle libérera de nouvelles forces productives (1) et développera celles qu'elle possède déjà. Le succès de son plan Marshall l'atteste. Elle prendra notamment, au cours de premières valeur, le contrôle des entreprises publiques actuelles, ou les prélevements flamands et l'impératif des dirigeants (ceux de la SNCB merite-telle pour tous les francophones. S'imposerait encore – ce sera plus difficile, compte tenu de la féodalité participative – une rationalisation administrative, avec, en particulier, un émondage énergique des intercommunales.

La dette publique? Eh bien quoi, la dette publique? Pourquoi serait-elle plus lourde à supporter sans la Belgique que dans la Belgique? Parce qu'il nous manquerait brusquement les quelque trois milliards d'euros (chiffre à recalculer soigneusement, et d'ailleurs en régression constante) que nous apportent, dit-on, les transferts nord-sud? Mais, outre que d'autres comptes sortiraient du rouge ou dégageraient des recettes nouvelles, il existe suffisamment de techniques pour la rendre supposable au contribuable (le pouvoir belgicain, après tout, vient de nous le prouver). D'autre part, nous pourrions vendre une partie du stock d'or nous revenant de la scission de la Banque nationale: le prix du métal jaune atteint ces temps-ci des records historiques.

(1) A l'instar de la Slovénie, le grand patriote québécois Jacques Parizeau rappelait malicieusement dans son livre Pour un Québec souverain (1997) que l'on n'entend plus guère parler de ce petit pays auquel tant d'augures annonçaient les pires malheurs dans l'indépendance. Comparaison n'est pas raison, mais elle aide parfois à réfléchir

Jacques Rogissart

Collaborateurs:
Pierre Bertrand,
Cédric Chopin,
François Detif,
Paul Durieux,
Jean-François Goosse,
Adrien Laurant,
Pierre Mélot,
Jacques Rogissart,
Jean-Paul Roos.

supplément à
"4 millions 7"
novembre 2010

Éditeur-responsable:
Jean-Paul ROOS
rue Middelbourg 65,
1170 Bruxelles

Comité de rédaction:
François Detif,
Jean-François Goosse,
Jean-Paul Roos.

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs. France-Wallonie-Bruxelles applique les rectifications orthographiques approuvées par l'Académie française et publiées au Journal officiel de la République française en 1990